

NOTRE ACCORD SUR LES CONSEILS D'ENFANTS ET DE JEUNES CE QUI RASSEMBLE LES ADHÉRENTS DE L'ANACEJ



Ce texte présente les valeurs et les principes de fonctionnement des conseils d'enfants et de jeunes, qui rassemblent les adhérents de l'anacej.

Il définit une vision partagée des conseils. Il propose un cadre et des points incontournables, des « garde-fous » pour la création, l'animation et l'évaluation d'un conseil. Il ne constitue pas une norme mais donne des orientations pour soutenir les expériences locales, un « idéal » vers lequel chacun peut tendre.

« Notre accord » a été élaboré en deux temps.

En premier lieu, nous l'avons rédigé à partir des réflexions des administrateurs, des acteurs des conseils, enfants, jeunes et adultes, présents à Figeac lors du 4^e congrès, en mai 2000, et des permanents de l'anacej.

Puis, nous l'avons débattu, amendé et enrichi avec les propositions des adhérents, les acteurs des conseils au niveau local et les associations et mouvements d'éducation populaire membres de notre association. Plusieurs débats ont eu lieu tant au niveau local que lors d'une rencontre nationale, de l'Assemblée Générale et par un forum sur notre site Internet.

« Notre accord » a été adopté lors du 5^e congrès national des conseils d'enfants et de jeunes, en octobre 2002, à Bordeaux.

Nous remercions toutes celles et ceux qui ont contribué à son élaboration.

Didier Boulaud, président de l'anacej et sénateur-maire de Nevers.

« La participation à la vie publique locale et régionale des enfants et des jeunes, citoyens d'Europe et du monde, est une exigence car elle est source de socialisation, d'échanges, de paix et de solidarité » et, « le manque de communication, voire le mépris, ne peut être que source de conflit et engendre souvent la violence et le racisme », affirmaient les acteurs des conseils d'enfants et de jeunes, réunis en congrès à Nevers en octobre 1998.

Cette idée, et l'ensemble des propositions qui suivent, rassemblent les 480 collectivités locales membres de l'anacej, qui animent des conseils « communaux », « intercommunaux » et « généraux » d'enfants ou de jeunes, des associations d'éducation populaire adhérentes (ACE, APAJH, Ceméa, EEDF, FCPE, Francas, JPA, Ligue de l'Enseignement, Léo Lagrange, Scouts de France), des personnes qualifiées et des membres associés.

Le respect de la personne humaine quel que soit son âge, la promotion de l'exercice de la citoyenneté, de la démocratie, de la laïcité et de la solidarité sont les ambitions éducatives et politiques des conseils d'enfants et de jeunes qui correspondent à des valeurs universelles.

Les conseils se réfèrent aux orientations portées par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (et notamment à ses articles 12 à 15) et à la Charte européenne de la participation des jeunes à la vie locale et régionale.

LA VOLONTÉ POLITIQUE

Ces conseils sont créés, et fonctionnent car des élus locaux ont la volonté de dialoguer avec les jeunes, de prendre leur parole en considération, d'obtenir leur point de vue sur un territoire et de leur permettre de l'améliorer, de le transformer.

Une « relation dialectique » doit exister entre le conseil d'enfants ou de jeunes et le conseil municipal. Dans cette relation, chacun apporte sa vision et ses propositions pour la collectivité, le débat s'organise et des décisions sont prises pour améliorer la vie locale.

Les propositions des jeunes ne se résument pas aux loisirs, ils peuvent être consultés sur toute question d'intérêt général (par exemple le Plan de Déplacement Urbain, la mise en place d'une politique culturelle ou la création d'un Contrat Educatif Local...).

LA FORME DES CONSEILS

Les conseils sont composés de jeunes mineurs et/ou de jeunes majeurs.

Les adhérents de l'anacej souhaitent que les jeunes majeurs soient eux aussi élus dans les conseils municipaux adultes, les instances représentatives des associations et qu'ils trouvent leur place dans les partis...

Les jeunes conseillers sont élus par leurs pairs ou volontaires.

La question de l'élection ou non des jeunes dans les conseils a été largement débattue dans les rassemblements de l'anacej. Aussi, il apparaît important que chaque collectivité construise sa propre réponse, en adéquation avec les objectifs de son projet.

Quel que soit le mode de désignation, les adhérents insistent sur la nécessité que les jeunes conseillers gardent un lien étroit avec les autres jeunes sur le territoire pour que les conseils expriment et tiennent compte de l'intérêt général.

LA SPÉCIFICITÉ DES CONSEILS ET LES COMPLÉMENTARITÉS À CRÉER

Les conseils sont un élément, et non le seul, d'une politique locale à l'égard de la jeunesse. Ils doivent être pensés en complémentarité avec les autres éléments de cette politique et en tenant compte de leurs spécificités: ils favorisent l'exercice d'une citoyenneté active, ils permettent le dialogue en direct entre jeunes et élus locaux, l'amélioration de la vie par des propositions et des actions menées par les jeunes eux-mêmes.

Les conseils d'enfants ou de jeunes, par leur rôle politique (créer du lien entre les jeunes et les élus locaux, permettre à la jeunesse d'exprimer ses attentes et d'agir dans l'intérêt du plus grand nombre), ne peuvent fonctionner seuls. Ils doivent être en relation avec les autres jeunes et les dispositifs mis en place par la collectivité (maison de jeunes, centre de loisirs...), les dispositifs et actions des partenaires institutionnels et associatifs (citoyenneté à l'école ou au centre social, Conseil de vie lycéenne...).

Ils ne sont pas conçus pour résoudre à eux seuls le manque d'intérêt civique et pour cela ils doivent s'inscrire dans une politique globale de la cité en direction de la jeunesse.

DANS UN CONTEXTE DÉMOCRATIQUE

Ces conseils d'enfants et de jeunes participent à la vitalité de la démocratie locale en conciliant représentation et participation des habitants.

POURQUOI METTRE EN PLACE UN CONSEIL D'ENFANTS OU DE JEUNES ?

EN FAVEUR D'UN RAPPROCHEMENT ENTRE LES GÉNÉRATIONS ET DU DIALOGUE AVEC LES ÉLUS

Les enfants, les jeunes et les adultes qui participent à ce dialogue, à ces échanges, à partir desquels des actions en faveur de la cité émergent, souhaitent que les conseils constituent un lieu de «rapports humains», de rapprochement entre les générations et de dialogue entre les citoyens et leurs représentants élus.

Une jeune fille membre d'un conseil de jeunes explique: «Le conseil ouvre au dialogue, c'est primordial. On est un peu dans un monde de sourds et muets. Le conseil apprend à écouter et à prendre des responsabilités.».

LA COMPRÉHENSION DE LA VIE LOCALE ET L'ACTION

Les conseils apportent aux enfants et aux jeunes une connaissance de la vie locale et des institutions. Par les actions, et leurs travaux préparatoires, les jeunes découvrent leur quartier, leur commune ou leur département... Ils réfléchissent et collaborent avec les services municipaux, des associations, des experts... En d'autres mots, ils s'approprient le territoire sur lequel ils vivent et les «rouages» qui les animent.

LA TRANSMISSION DES VALEURS DÉMOCRATIQUES

Les projets, mis en œuvre par les enfants et les jeunes, proviennent des jeunes électeurs ou de groupes de jeunes extérieurs (amis, camarades de classe ou fréquentant la même association, le même club sportif...). Ils révèlent les besoins, les attentes d'une classe d'âge. Un lien «réel» entre les jeunes conseillers et les autres jeunes de la collectivité garantit le sens du conseil et rappelle l'enjeu de la démocratie représentative qui permet l'expression du plus grand nombre.

Les projets sont ensuite discutés entre jeunes et avec les adultes pour vérifier leur utilité et leur faisabilité. Les jeunes mettent ici en œuvre ces notions abstraites de l'utilité sociale et de l'intérêt général.

Simultanément, ils font l'expérience du débat, entre eux et avec les adultes. Jeunes et adultes découvrent souvent ensemble la difficulté mais également l'intérêt, l'enjeu des débats entre générations, entre habitants. Petit à petit, la connaissance et la confiance prennent place entre ces acteurs.

Après leur participation à un conseil, les enfants et jeunes expriment leur envie de continuer à agir, ils disent: «Au conseil, on s'habitue à agir et on a envie d'en faire plus. Alors, on va continuer à s'investir.», «J'aurai toujours envie de donner mes idées. Au sein d'un parti, je ne sais pas si on a vraiment la parole. Alors, je participerai sans doute à une association»...

UNE POLITIQUE POUR LA JEUNESSE PLUS JUSTE ET L'AMÉLIORATION DE LA COLLECTIVITÉ TOUT ENTIÈRE

Les critiques, les propositions des enfants et des jeunes permettent aux élus locaux d'amender et d'enrichir la politique pour la jeunesse. Un jeune homme qui a fait partie d'un conseil d'enfants explique: «Avec les élus, on communiquait beaucoup. Je crois qu'ils cherchaient à savoir qui étaient les jeunes.»

Leur expression est précieuse pour deux autres raisons:

► Les idées des jeunes contribuent à améliorer les projets que les élus ont pour la ville. De nombreuses municipalités demandent aux jeunes leur avis sur les transports en commun, les équipements, le cadre de vie...

► Ces idées deviennent des actions que les jeunes élaborent avec le soutien de professionnels: campagnes contre la toxicomanie ou contre le racisme, pistes cyclables, ludothèque, aménagement des lieux publics pour les personnes à mobilité réduite, protection des cours d'eau...

POUR QUE CES OBJECTIFS “GÉNÉREUX” DEVIENNENT RÉALITÉ

LA VOLONTÉ POLITIQUE EST UNE “VOLONTÉ DE CHAQUE INSTANT DE NE PAS LAISSER LE CONSEIL D’ENFANTS ET DE JEUNES FAIRE PARIE DU DÉCOR”, AFFIRMAIENT LES ACCOMPAGNATEURS ADULTES DES CONSEILS D’ENFANTS ET DE JEUNES RÉUNIS EN CONGRÈS, À FIGEAC, EN MAI 2000.

CE PREMIER PRINCIPE RAPPELÉ ET ACCEPTÉ,

CE QU’IL FAUT SAVOIR

UN PROJET ÉDUCATIF ET POLITIQUE AU SERVICE DE LA PERSONNE HUMAINE ET DE LA CITOYENNETÉ

«L’enfant, être à part entière, s’épanouit et développe ses capacités quand il trouve attention, respect et dialogue. Il se construit en agissant, en interaction avec son environnement», extrait d’un texte de l’anacej. Aussi, dans un conseil d’enfants ou de jeunes, il convient de définir un vrai projet au service de la personne humaine et de sa citoyenneté.

Ce projet est plus riche et plus «opérateur» s’il est réfléchi et partagé par les différents éducateurs qui seront amenés à travailler avec le conseil d’enfants et de jeunes: représentants des élus, du service jeunesse, de l’école, du monde associatif, des parents d’élèves...

LA CITOYENNETÉ POUR TOUS LES JEUNES

Un conseil d’enfants ou de jeunes n’exclut aucun jeune résidant sur le territoire d’action de ce dispositif. Quelquefois des communes associent également les jeunes qui sont simplement scolarisés, et non résidents. Aucune distinction de nationalité, de sexe, de handicap ou de réussite scolaire n’est légitime et souhaitable lorsque le projet vise la compréhension et l’exercice de la citoyenneté.

D’autre part, nous affirmons que la mixité sociale et culturelle dans un conseil représente une véritable richesse.

L’ÉVOLUTION DU CONSEIL, AVEC LE SOUTIEN DES JEUNES

Une élue locale, membre du Conseil d’Administration de l’anacej rappelait: «Il faut partir des jeunes tels qu’ils sont et non pas tels que l’on voudrait qu’ils soient». Aussi le projet de conseil d’enfants ou de jeunes, son fonctionnement, son animation seront peut-être «bousculés», mais enrichis par les attentes réelles des jeunes. Il peut être un lieu «tiers», non enfermé dans l’institution, où les jeunes expriment librement leurs idées. Des bilans réguliers aident à faire évoluer le projet.

LE PROJET ET SON UTILITÉ SUR UN TERRITOIRE

La forme, l’animation et le fonctionnement des conseils sont pensés en tenant compte du (ou des) territoire(s) sur le(s)quel(les) les jeunes peuvent agir: par exemple pour une grande ville, il est possible de favoriser la participation à la fois sur les quartiers et sur la commune, sur l’ensemble des villages pour une communauté de communes.

Dans tous les cas, il est nécessaire d’expliquer aux jeunes le territoire sur lequel ils peuvent proposer des améliorations et leur faire comprendre les compétences de cette collectivité. Ainsi, un conseil général de jeunes aura son mot à dire sur l’équipement des collèges, sur des domaines tels que la santé, les transports scolaires...

En fait, il faut permettre l’amélioration de la vie des jeunes et des habitants. Une grande diversité de thèmes, concernant la cité ou des problèmes de société, peut être abordée par le conseil.

DES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

La concrétisation des objectifs du conseil d’enfants ou de jeunes, son fonctionnement, son animation, nécessitent des moyens humains et financiers. Des adultes formés, animateurs professionnels ou bénévoles, orchestrent ce projet pour favoriser l’émergence de la parole des jeunes, la rencontre et le dialogue entre jeunes et avec les élus locaux, la réalisation des projets.

Nous insistons sur la formation des accompagnateurs adultes car elle apporte une garantie supplémentaire à la mise en œuvre du projet éducatif et politique et sa traduction en un projet pédagogique.

Au côté de la formation des adultes, la formation pour les jeunes conseillers leur permet d’acquérir des repères et des outils qui les aideront à remplir leur rôle.

Les acteurs des conseils rappelaient lors du congrès national, en mai 2000 : «Dans un conseil, chaque jeune est «maître de la parole» et a un rôle à jouer. Le conseil doit pouvoir faire ses propres choix. Ce n’est

pas un lieu pour faire passer les idées des adultes, un faire valoir...».

Des moyens financiers sont alloués au conseil. Ils permettent un fonctionnement optimal et la réalisation des actions des jeunes jugées utiles pour la collectivité. Souvent un budget de fonctionnement est attribué au conseil et les dépenses plus importantes pour le fonctionnement et les investissements sont financées par les secteurs auxquels elles se rapportent.

DES DÉBATS ET UN DIALOGUE CONSTRUCTIFS

Les actions du conseil des enfants ou de jeunes sont débattues lors de séances plénières par l'ensemble des jeunes conseillers et en présence du maire, de l'élu adulte responsable du conseil ou, plus idéalement, avec l'ensemble du conseil municipal. Ainsi chacun exprime son point de vue sur l'utilité et la faisabilité du projet. Le point de vue de l'adulte, favorable ou non, doit être clairement expliqué afin de ne pas décevoir les jeunes, dans le respect des règles du jeu données aux conseils.

Les questions, les bilans, les points de vue et propositions des enfants ou des jeunes sont rendus publiques.

Lors de commissions, pour la réalisation de leurs actions, les enfants et les jeunes rencontrent les élus responsables des secteurs concernés : voirie, pour la piste cyclable, sport, pour la fête inter-quartiers..., et des «experts»: urbaniste, médecin, représentant du monde associatif...

UN PROLONGEMENT «DÉMOCRATIQUE»

«On peut être citoyen de différentes manières» et «il est souhaitable qu'il existe un maximum de lieux de concertation». Les animateurs de conseils qui s'expriment ici posent une question double, celle de la continuité de l'engagement des jeunes et celle de l'engagement des jeunes sous des formes différentes.

LA CONTINUITÉ DE L'ENGAGEMENT :

Une étude sociologique montre qu'après leur participation dans un conseil, les jeunes ont envie de continuer à agir. Aussi, il est souhaitable de penser la continuité de leur engagement, de les informer, par exemple, sur les lieux d'engagement associatifs, politiques et syndicaux, de leur ouvrir d'autres portes...

L'ENGAGEMENT SOUS DIFFÉRENTES FORMES :

Si les conseils constituent des lieux d'apprentissage de l'engagement individuel et collectif, de la démocratie, ils sont un lieu au côté de bien d'autres, de formation de la personne humaine, libre et critique.

Ainsi, les enfants ou les jeunes auront besoin de s'exprimer en dehors d'un cadre fixé par l'adulte, de manière revendicative à certains moments, de manière plus spontanée, plus artistique à d'autres.

Ainsi, des passerelles, des ponts sont à inventer pour permettre aux jeunes, d'une expérience à l'autre, d'un lieu, d'un temps de vie à un autre, de s'initier à la citoyenneté.

Ce document est issu du texte adopté au congrès national en octobre 2002 et diffusé ensuite par l'anacej. La version intégrale avec les témoignages des acteurs est en ligne sur notre site Internet www.anacej.asso.fr.

**association nationale
des conseils d'enfants
et de jeunes**
105, rue Lafayette 75010 Paris
T 01 56 35 05 35 F 01 56 35 05 36
info@anacej.asso.fr
www.anacej.asso.fr

